

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
LM/FL

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

### **OBJET : Acquisition immeuble DH 53, Ty Néhué**

---

Rapporteur : Joseph FORES

La ville est propriétaire des parcelles suivantes dans le secteur de Ty Néhué :

- DH 55 (459 m<sup>2</sup>) et DH 56 (2 049 m<sup>2</sup>) maison des jeunes ;
- DH 54 (467 m<sup>2</sup>) service jeunesse ;
- DH 52 (4 418 m<sup>2</sup>) cuisine centrale ;
- DH 57 (6 369 m<sup>2</sup>) services techniques.

D'autre part, la ville loue la parcelle DH 53 (3 969 m<sup>2</sup>). Le loyer annuel est actuellement de 12 000 €, le terrain et les bâtiments étant occupés par les services techniques.

Cette parcelle est située en secteur UC au PLU et fait l'objet d'un emplacement réservé au profit de la ville.

Un accord a été trouvé avec les propriétaires pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 370 000 €, indemnité de remploi comprise.

Ainsi après acquisition, la ville sera propriétaire d'un ensemble de 17 731 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité (deux abstentions),

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle DH 53 au prix de 370 000 €, frais notariés en sus ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le maire,  
conseiller général

Loïc LE MEUR